

tion du gouvernement de Québec, \$1,866.67, est tout à fait insuffisante pour le nombre des gens de Québec qui sont traités à l'hôpital. Equitablement, les dépenses de l'institution pendant le dernier exercice se répartiraient comme suit : pour les marins, \$5,680.19 ; pour les immigrants, \$1,068.34, et pour les résidants de Québec, \$12,029.10. En prenant le total des jours que les malades ont passés à l'hôpital pendant l'année, soit 13,815 jours, le traitement de chaque malade a coûté par jour un peu plus de \$1.35.

Le montant perçu dans le port de Québec pour le fonds des marins malades pendant le dernier exercice a été de \$7,588.16, soit \$453.48 de moins que les recettes de l'exercice précédent ; la somme totale perçue dans la province de Québec durant la même période a été de \$13,002.01, soit \$665.19 de moins que durant l'exercice précédent. Les dépenses pour les marins malades et dénués de ressources dans les différents ports de la province, en portant au compte du fonds les \$16,723.70 de frais de l'hôpital de la marine de Québec, ont été de \$21,933.68, ce qui porte les dépenses à \$8,931.67 de plus que les recettes.

Les frais faits pour les marins malades et sans ressources, dans la province du Nouveau-Brunswick, se sont élevés durant le dernier exercice à \$6,856.93, et les recettes à \$8,601.52. Des hôpitaux de marine sont établis depuis un certain nombre d'années aux ports de Saint-Jean, Saint-André, Miramichi, Richibouctou, Bathurst et Sackville.

Les recettes du port de Saint-Jean pour le fonds des marins malades se sont élevées pendant le dernier exercice à \$4,915.40, et les frais d'entretien de l'hôpital de la marine à ce port ont été de \$3,465.61.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse des hôpitaux de marine ont été fondés aux ports d'Yarmouth, de Picton, de Sydney, de Lunenburg et de la pointe Tupper. A Halifax, des arrangements spéciaux sont faits avec les administrateurs de cette institution pour l'admission des marins malades à l'hôpital de la province et de la ville. La somme de 90 cents par jour est accordée pour couvrir les frais de pension et de traitement de chacun d'eux. Au port d'Halifax, les recettes du fonds des marins malades durant le dernier exercice ont été de \$6,806.18, et la somme payée à l'hôpital de la province et de la ville, durant la même période, a été de \$3,493.80. Dans les ports de la Nouvelle-Ecosse où il n'y a pas d'hôpitaux, les marins malades sont confiés aux soins des percepteurs des douanes. Le chiffre total des dépenses pour les marins malades, invalides et dénués de ressources dans la Nouvelle-Ecosse, durant le dernier exercice, a été de \$11,481.19, et les recettes de \$14,530.04, soit un excédant de \$3,048.85 de recettes sur les dépenses.

Dans la province de l'Île du Prince-Édouard, les dépenses faites pour les marins malades, invalides et sans ressources, durant le dernier exercice, se sont élevées à \$1,223.27, et les recettes à \$645.88. A Charlottetown, les marins malades sont traités à l'hôpital de Charlottetown, en vertu d'un arrangement fait avec les administrateurs de cette institution. Le montant payé en vertu de cet arrangement pendant le dernier exercice a été de \$964.99.

Dans la province de la Colombie-Britannique, on a dépensé durant le dernier exercice la somme de \$2,708.58, et les recettes se sont élevées à \$4,890.35.

Pendant le dernier exercice, la somme de \$1,741.62 a été payée au gouvernement impérial comme remboursement des frais qu'il a encourus pour le soin des marins canadiens naufragés et dénués de ressources dans les ports étrangers. Le